

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/02/2010

Le vendredi 19 février 2010, à 20H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves GUERIN, le maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Jacky BOUTFOL, Mireille GARNIER, Nicolas GUERRIER, Valérie HERVET, Françoise GASNIER, Yves GUERIN, Jean MOUSNIER, Anne-Marie VILLEDIEU,.

Étaient absents : Catherine SICARD (donnant pouvoir à Jacky BOUTFOL), Denis GANNE, Sébastien TRÉCUL.

Mireille GARNIER est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09/02/2010

Date de publication : 20/02/2010

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du 08/01/2010 à l'unanimité,

2. Convention d'achat d'eau :

Il n'est pas nécessaire de procéder au retrait de la délibération du 02/06/09 concernant la convention tripartite d'achat d'eau entre les communes de Thiron-Gardais et de La Croix du perche et de leurs délégataires de service public d'eau potable, la Lyonnaise des Eaux. En effet, cette délibération reste valable puisque les modifications apportées ne sont que formelles de la part du conseil municipal de Thiron-Gardais se référant aux obligations respectives entre la commune de Thiron-Gardais et son délégataire Lyonnaise des Eaux, conformément à la délégation de service public qui les lie.

3. Lyonnaise des Eaux : divers points sur la délégation :

- Il existe un problème de tarification du m3 d'eau entraînant une augmentation du prix du m3 passant à 0.65€, alors que l'application du nouveau contrat de délégation de service restreint cette augmentation,
- Il existe des problèmes de fuites d'eau non encore repérées depuis plus de 8 mois malgré une recherche par ondes acoustiques. Le Maire rappelle que ce risque de fuites est à la charge du délégataire.

4. Fonds départemental de péréquation 2010 :

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter le fonds départemental de péréquation auprès du Conseil Général pour l'année 2010, pour un montant de subventions plafonné à 13 500€ au taux maximal de 45%. Le conseil municipal décide à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Général le bénéfice du fonds départemental de péréquation pour les travaux ou équipements inscrits et payés en section d'investissement au cours de l'année 2010.

5. Convention de prestation de services :

Vu la surcharge de travail rencontrée actuellement par la secrétaire de mairie de Frazé, M. le Maire

- propose une prestation de service de secrétariat,
- propose de passer une convention avec la Mairie de Frazé à compter du 20/02/2010 d'un montant mensuel de 650€ net, pour une durée de 10 heures par semaine pour 6 mois maximum.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

6. Subventions :

M. le Maire présente les diverses demandes de subvention. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, alloue les subventions suivantes.

Prévention routière	20 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	50 €
MFR de Vimoutiers	30 €
MFR de Beaumont les Autels	30€
Coopérative Scolaire de Chassant	450 €
Judo club de Thiron-Gardais	50 €

FNACA Thiron-Gardais	20 €
Ass° Familles Rurales de Thiron Gardais	50 €
Initiation à la danse	50 €
Amis des Écoles	100 €
ADMR	70 €
APEA Frazé-La Croix-Chassant	150 €
Football Thiron-Gardais	50 €

Ces dépenses seront imputées au compte 6574 : Subv. de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

7. Tarification de la salle des fêtes :

Le conseil municipal maintient le tarif de location décidé lors de la séance du 20/03/09.

8. Sécurisation du bourg,

Le conseil municipal décide d'apposer un panneau de rappel de limitation de vitesse à 50km/h en début d'agglomération en venant de Frazé.

9. Arrêtés pris par le Maire dans le cadre de sa délégation,

VU le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2, L. 2122-22 et R. 1618-1,

VU la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n°8/41 en date du 27/06/2008,

1°) Changement de chaudière :

Suite à la demande de plusieurs devis, 2 devis ont été déposés en mairie dans les délais.

Après classement des offres d'après les critères d'attributions suivants,

A savoir :

- valeur 1 = 50% pour la valeur technique de l'offre

- valeur 2 = 50% pour le prix des prestations,

avec une note allant de 1 à 10 pour chaque critère

Nom de l'entreprise	Valeur technique	Prix des prestations	Total des points	classement
Eurl Dupin	5	3.5	8.5	2
Sarl Marchand-Bailleau	5	4	9	1

Par arrêté du 02/02/2010, M. le Maire a retenu la proposition de Sarl MARCHAND-BAILLEAU d'Argenvilliers pour un montant 9 002.67 € HT soit 10 767.19€ TTC .

2°) Changement de fenêtre de la Mairie et recalibrage de la porte d'entrée :

Suite à la demande de plusieurs devis, 2 devis ont été déposés en mairie dans les délais.

Après classement des offres d'après les critères d'attributions suivants,

A savoir :

- valeur 1 = 50% pour la valeur technique de l'offre

- valeur 2 = 50% pour le prix des prestations,

avec une note allant de 1 à 10 pour chaque critère

Nom de l'entreprise	Valeur technique	Prix des prestations	Total des points	classement
JUBERT	4	3.5	7.5	2
Lorenove	5	4	9	1

M. le Maire a retenu la proposition de Lorenove de Nogent-le-Rotrou pour un montant 1053.52 € HT soit 1 260.00€ TTC.

3°) Réfection toiture au dessus de la Mairie:

Suite à la demande de plusieurs devis, 3 devis ont été déposés en mairie dans les délais.

Après classement des offres d'après les critères d'attributions suivants,

A savoir :

- valeur 1 = 50% pour la valeur technique de l'offre

- valeur 2 = 50% pour le prix des prestations,

avec une note allant de 1 à 10 pour chaque critère

Nom de l'entreprise	Valeur technique	Prix des prestations	Total des points	classement
Cochuyt	5	3.5	8.5	3
La Dionysienne du Bâtiment	5	4	9	2
Aveline	5	4.5	9.5	1

M. le Maire a retenu la proposition de Yannick Aveline de Chassant pour un montant 7 772.14 € HT soit 8 199.61€ TTC.

Ces dépenses seront imputées au compte 21311 : Hôtel de ville.

4°) Aménagement du cimetière:

Suite à la demande de plusieurs devis, 1 devis a été déposé en mairie dans les délais.

M. le Maire a retenu la proposition de Dunois Insertion de Nogent-le-Rotrou pour un montant 2520 € HT pour la restauration du mur du cimetière.

Suite à la demande de plusieurs devis, 1 devis a été déposé en mairie dans les délais.

M. le Maire de La Croix du Perche retient la proposition de Yannick JUBERT d'Unverre pour un montant de 85 € HT soit 101.66 € TTC pour l'achat d'arbuste pour maintenir la terre du talus du cimetière

Ces dépenses seront imputées au compte 2116 : cimetière.

10. Tour de garde pour les élections régionales du 14 et 21/03/2010 :

Un tableau de tour de garde avec des tranches horaires est proposé.

11. Divers

-Parc Naturel régional du Perche : la nouvelle charte a été adoptée, modifiant ainsi les statuts du Parc intégrant ainsi les communautés de communes qui doivent désigner aussi des représentants et de nouvelles communes adhérentes.

Cette charte est partie intégrante de l'agenda 21.

- Parc d'activités du Perche eurélien : Le conseil municipal est informé de l'évolution des différents dossiers :

* étude de la zone de grandes activités

* extension des implantations actuelles

Communauté de communes du Perche Thironnais : Maison de santé : projet relancé au niveau de l'ancienne gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.